



# *Ville de Cerny*

## *Essonne*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

Date de convocation : 16 mars 2026  
Date d'affichage : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Marie-Claire Chambaret, Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation adressée le 16 mars 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY,

Ont donné pouvoir : Olivier CARNOT à Rémi HEUDE  
Timoté FRANCE à Constance GUEY

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

#### **N° 2026 / I / 3 – 5.1      Election des adjoints au maire**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle a mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- Nombre de votants : ..... 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L. 66 du Code électoral) : ..... 0
- Nombre de suffrages blancs (L. 65 du Code électoral) : ..... 0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : ..... 27
- Majorité absolue : ..... 14

| Nom et prénom de la tête de liste | Nombre de suffrages obtenus |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| HEUDE Rémi                        | 27                          |

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Rémi HEUDE.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tel que défini ci-après :

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| - M. Rémi HEUDE :        | 1 <sup>er</sup> adjoint  |
| - Mme Sylvie BARBERI :   | 2 <sup>ème</sup> adjoint |
| - M. Alain PRAT :        | 3 <sup>ème</sup> adjoint |
| - Mme Cynthia TRIMBOUR : | 4 <sup>ème</sup> adjoint |
| - M. François LACOMME :  | 5 <sup>ème</sup> adjoint |

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny



Publié le : 23/03/2026